



T3-2023

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2023

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 30 avril 2023. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour les périodes de trois mois et neuf mois se terminant le 30 avril 2023 avec ceux de l'exercice précédent pour les mêmes périodes correspondantes. Ce rapport devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés et consolidés non audités du 22 juin 2023 et à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2022 et 2021. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 22 juin 2023. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour



pour les yeux. Le R-Spinasome®, l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}. Purgenesis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35.

Le Pantoprazole magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-œsophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cléo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés anti-androgènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise et sa technologie, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2023

A) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

La Société poursuit la préparation de cette étude avec l'aide de ses fournisseurs de services, pour la gestion de l'étude clinique et la fabrication des crèmes nécessaires pour cette dernière.

Par ailleurs, la Société continue à faire le suivi de la production des crèmes destinées à l'étude clinique au sein d'une organisation mondiale de développement et de fabrication de premier plan, qui fournit des substances médicamenteuses, des produits médicamenteux et des services d'analyse tout au long du cycle de vie des médicaments. Les procédés de fabrication y ont été transférés et nécessitent des informations complémentaires sur la section CMC (fabrication chimique et contrôle) du dossier. Ces informations supplémentaires devraient être complétées pour le mois de septembre 2023. Par la suite, la production de deux lots de qualification sera nécessaire pour valider le respect des procédés, après quoi le lot destiné à l'étude clinique, pourra être produit.



En fonction du financement disponible, la Société croit pouvoir débiter l'étude clinique en décembre 2023. Comme les coûts estimés pour mener une telle étude clinique sont estimés à environ 7\$ millions, excluant les frais généraux et d'administration, la Société devra lever des fonds supplémentaires.

La Société a également complété la rédaction du protocole d'étude clinique multicentrique de 12 semaines, de phase II/III, randomisée, en double aveugle, en groupes parallèles, contrôlée par véhicule, portant sur l'innocuité et l'efficacité de deux concentrations (0,05 % et 0,1 %) de la crème PUR 0110 (Thykamine™) appliquée deux fois par jour chez des patients pédiatriques (âgés de 3 mois à 17 ans) atteints de dermatite atopique légère à modérée.

Des discussions sont en cours avec des leaders d'opinions (KOL : Key Opinion Leaders) du secteur pédiatrique pour leur participation à l'étude.

De plus, la Société est à rédiger le protocole d'une étude auxiliaire à l'étude ci-haut mentionnée, en utilisant des timbres cutanés permettant de caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau lésionnelle des enfants atteints de dermatite atopique pédiatrique précoce. De plus, l'étude devrait permettre la mise en lumière de mécanismes d'action du Thykamine™. La rédaction devrait être complétée pendant l'été 2023.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, initiée dans un laboratoire spécialisé au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023. Après avoir obtenu des résultats positifs quant aux propriétés du Thykamine^{MC}, l'étude de la biodisponibilité du Thykamine^{MC} au niveau cellulaire et des propriétés du Thykamine^{MC} liées à la santé des cellules de la peau, a été initiée en septembre 2021. Un rapport complet a été fourni au début de décembre 2022. Les résultats ont démontré que le Thykamine™ peut agir à toutes les phases de la cicatrisation. La Société a déposé un brevet provisionnel en octobre 2022. D'autres travaux sont en cours et devraient être complétés vers la fin du mois de juillet 2023. Le brevet final devrait être déposé en septembre 2023.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{MC}, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX^{MC} de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine^{MC} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine^{MC} est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine^{MC} et la plate-forme SUPREX^{MC} sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.



iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP), est un effet indésirable et bien documenté, de nombreux agents chimio thérapeutiques dont les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation.

Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique (preuve de concept (POC)) auprès d'une population de patients atteints de cancer. Un projet de protocole a été rédigé et examiné par des oncologues au début de 2023. La version finale du protocole a été rédigée en tenant compte des différents commentaires reçus. L'étude s'effectuera auprès de patients atteints de cancer du sein, du côlon ou gastrique non métastatique de stade 1 à 3 nouvellement diagnostiqué, nécessitant un traitement par capécitabine, 5-fluoro-uracile (5-FU) ou doxorubicine liposomale en monothérapie ou en association avec d'autres agents, y compris l'immunothérapie.

Le protocole permettra d'évaluer l'efficacité de la crème PUR 0110 (ThykamineTM) 0,1% par rapport à la crème « base Glaxal », dans la prévention du SMP associé à la chimiothérapie.

Une formulation de crème spéciale a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

De plus, la Société est à rédiger le protocole d'une étude auxiliaire utilisant des timbres cutanés permettant de caractériser les biomarqueurs de la barrière immunitaire et épidermique de la peau (mains et pieds) chez ces mêmes patients. Cette étude devrait permettre la mise en lumière de mécanismes d'action du ThykamineTM. La rédaction devrait être complétée au courant de l'été 2023.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous.

Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible valeur ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite.

Une première version du protocole de recherche a été rédigée et a été revue par un radiooncologue. Une nouvelle finale a été rédigée en tenant compte des commentaires reçus. Le protocole évaluera l'efficacité de la crème PUR 0110 (ThykamineTM) 0,1% par rapport à la crème « base Glaxal » dans la prévention des radiodermes chez les patients subissant une radiothérapie adjuvante pour un cancer du sein ou de la tête et du cou.

Une formulation de crème spéciale, pour cette application, a été développée et est actuellement en essai de stabilité.

Essais de stabilité -Nouvelle méthode

La mise au point d'une nouvelle méthode d'analyse permettant de valider la stabilité et l'activité biologique du Thykamine^{MC} après extraction, a été entamée au cours du troisième trimestre de 2022. Le développement de cette méthode a été confiée à une société



spécialisée dans la mise au point de ce type d'essai. Cette méthode permettra des essais de stabilité du produit dans des conditions globales de stockage conformes aux BPF (bonnes pratiques de fabrication) et ICH (*International Conference on Harmonisation*). De telles données sont requises par les agences réglementaires lors de l'approbation pour la commercialisation des produits pharmaceutiques.

Cette méthode devant être basée sur un modèle utilisant des cellules en culture, la Société a sélectionné parmi quatre souches de cellules, deux souches d'origine animales ayant généré des résultats préliminaires des plus prometteurs. Des essais sont en cours en utilisant une souche cellulaire humaine, ce qui serait préférable au niveau réglementaire. Ces travaux devraient être complétés en octobre 2023. La prochaine étape aura pour objectif de vérifier 3 lots de Thykamine^{MC} sur les deux souches cellulaires afin de sélectionner celle donnant des résultats reproductibles. Cette étape devrait se terminer au cours de 2023.

La souche cellulaire ainsi sélectionnée sera par la suite, soumise à un processus de validation respectant les bonnes pratiques de fabrication (BPF). Cette nouvelle méthode deviendra la pierre angulaire du contrôle de la qualité du Thykamine^{MC}.

B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Du nouveau matériel publicitaire de même que plusieurs rencontres avec différents partenaires potentiels ont eu lieu au cours de ce trimestre afin de faire connaître les avantages de la marque Purgenesis^{MC}.

Au cours du dernier trimestre de 2022, la Société avait initié, le développement de 2 autres produits à base de R-Spinasome[®] soit un sérum et une crème régénératrice. Les études de stabilité ont été effectuées avec succès et des études dermatologiques sont présentement en cours pour le sérum. La crème régénératrice a été produite avec 2 concentrations différentes de R-Spinasome[®] et l'une d'entre elle sera disponible pour le consommateur tandis que la seconde, de concentration plus élevée, sera accessible pour les professionnels de soins de la peau.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

C) FINANCEMENT

Au cours du 3^{ième} trimestre, clos le 30 avril 2023, la Société a procédé à l'émission de 93 564 unités au prix unitaire de 0.53 \$, à un détenteur de débenture émise le 19 juillet 2018, en contrepartie des intérêts qui lui étaient dû pour une somme de \$ 49 589. Chacune des unités est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription conférant à son détenteur, le droit de souscrire à une action à droit de vote subalterne au prix unitaire de 0.69 \$, pour une période de 48 mois suivant la date de l'émission. Cette émission qui avait fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société, le 29 août 2022, a été autorisée par les autorités réglementaires, le 17 avril 2023.



Afin de maintenir une flexibilité financière et d'avoir la capacité de réagir rapidement aux opportunités du marché pour lever des capitaux supplémentaires, en offrant des titres sur une base accélérée conformément au dépôt de suppléments de prospectus, la Société a pris la décision de déposer un prospectus simplifié préalable de base provisoire. Ce dernier a été déposé le 10 mai et le 11 mai, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu son visa pour son prospectus préalable provisoire auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada (à l'exception des territoires).

Une fois que le visa pour le prospectus préalable de base simplifié définitif aura été obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société pourra offrir en vente et émettre jusqu'à concurrence d'un prix d'offre initial global de 30 000 000 \$ d'actions à droit de vote subalterne, des reçus de souscription, des titres de créance, des bons de souscription et des unités, ou toute combinaison de ceux-ci (collectivement, les « Titres ») de temps à autre pendant une période de 25 mois au cours de laquelle le prospectus préalable demeure valide. Si la Société convient d'offrir des Titres au cours de cette période, les conditions spécifiques, incluant l'emploi du produit de toute offre de Titres, seront énoncées dans un ou plusieurs suppléments de prospectus relatif au Prospectus préalable. Toutefois, il n'y a aucune certitude que des Titres seront offerts ou vendus en vertu du Prospectus préalable au cours de la période de 25 mois.

Le 19 mai, après la clôture du troisième trimestre, la Société a annoncé son intention de réaliser un placement privé sans l'entremise d'un courtier, pour l'émission d'un maximum de 33 333 333 unités à un prix de 0.15 \$ l'unité, soit une somme maximale de 5 000 000 \$, chacune des unités étant composée d'une action au prix de 0.15 \$ et d'un bon de souscription qui confèrera à son détenteur le droit de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix de 0.20 \$, pour une période de 24 mois suivant la date de l'émission. Ce placement privé s'est clôturé le 6 juin 2023, avec un produit brut de 1 199 665 \$.

D) GOUVERNANCE

Lors de son assemblée générale annuelle et extraordinaire tenue le 17 mars 2023, en personne et via visioconférence, six (6) candidats proposés à l'élection au conseil d'administration de Devonian et énumérés dans la circulaire d'information de la direction de la Société, datée du 15 février 2023, ont été élus à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée.

Les candidats élus sont : Pierre J. Montanaro, André P. Boulet, Louis Flamand, Terry L. Fretz, Ashish B. Chabria, et Luc Grégoire. Le nombre d'actions représentées en personne ou par procuration représentait 42,54 % des droits de vote afférents à toutes les actions émises et en circulation de Groupe Santé Devonian Inc.

De plus, les actionnaires ont approuvé le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l/s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Les actionnaires ont également ratifié et confirmé le régime d'options d'achat d'actions de la Société de même que le régime d'unités d'actions assujetties à des restriction de la Société.

Le 12 mai, après la clôture du troisième trimestre, la Société a annoncé la nomination de trois nouveaux membres à son conseil d'administration, soit messieurs David Baker, Edouard Dahl et Jean Forcione.

5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 AVRIL 2023

PERTE NETTE

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2023, la perte nette s'est élevée à 1 486 066 \$ (0,01\$ par action) comparativement à une perte nette de 695 210 \$ (0,01 \$ par action) pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Pour la période de



neuf mois, terminée à la même date, la perte nette totalise 3 736 300 \$ en comparaison à 2 667 125 \$ pour la même période de l'exercice précédent. Cette hausse de la perte nette pour les trois premiers trimestres de 2023 par rapport à la même période correspondante de l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse des frais de recherche et développement, et des frais d'administration, partiellement compensée par une réduction du coût des ventes et des frais financiers.

REVENUS DE DISTRIBUTION

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023, des revenus nets de distribution de 406 100 \$ ont été enregistrés, en provenance de la distribution de Cléo-35 et du Pantoprazole magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Ces revenus sont en baisse par rapport à ceux enregistrés pour la même période correspondante de l'exercice précédent, qui totalisaient 729 139 \$. Pour la période de neuf mois, close le 30 avril 2023, les revenus provenant de la distribution des mêmes produits totalisaient 1 269 220 \$ en comparaison à 1 693 066 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse des revenus nets s'explique principalement par une hausse de 413 000 \$ des charges reliées aux frais pour les programmes de pharmacie, qui sont présentés en réduction des revenus bruts. Notons, que les revenus tirés des ventes nettes peuvent varier d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs.

La direction de la Société explore continuellement diverses opportunités commerciales pour maximiser ses revenus et sa rentabilité, dans l'intention d'obtenir d'autres droits de distribution. D'ailleurs, Altius Healthcare prévoit lancer la distribution d'un produit additionnel d'ici la fin de l'année civile 2023, suivant la signature d'un contrat de distribution en octobre 2022.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de la période de trois mois, close le 30 avril 2023, les frais de recherche et développement se sont élevés à 470 343 \$, comparativement à 248 019 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Ces frais sont principalement attribuables aux frais reliés à l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique, aux frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur de même qu'à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. La hausse des frais de recherche et développement s'explique principalement par les frais engagés pour la prochaine étude clinique de Phase II sur la Dermatite Atopique, et est également reliée aux activités d'extraction en vue de préparer le matériel pour l'étude clinique.

Pour la période de neuf mois, close le 30 avril 2023, les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 1 145 026 \$ comparativement à 510 882 \$ pour la période de neuf mois qui s'est terminée le 30 avril 2022 et sont reliés aux charges énumérées ci-haut. Un total de près de 415 000 \$ de frais en lien avec l'étude clinique sur la Dermatite Atopique chez la population pédiatrique de même qu'une somme de 329 780 \$ en charges salariales, sont les principales composantes des dépenses en recherche et développement pour les trois premiers trimestres de 2023. En plus des frais de maintien de brevets et des charges d'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction, d'autres charges encourus sont attribuables aux autres projets, notamment le projet sur le Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie, la Radio dermatite associée à la radiothérapie, les essais de stabilité et l'activité biologique du Thykamine^{MC} ainsi que le développement de 2 autres produits cosméceutiques à base de R-Spinasome.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 265 446 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2023, et à 852 055 \$ pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2023, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels. Pour les mêmes périodes correspondantes de 2022, ces coûts totalisaient 448 305 \$ et 1 405 275 \$ respectivement, et étaient également attribuables aux mêmes charges reliées aux produits vendus pas Altius. Cette baisse du coût des ventes par rapport aux

mêmes périodes de l'exercice précédent, s'explique principalement par la diminution de la charge d'amortissement des contrats de distribution qui totalise 104 409 \$ pour les trois premiers trimestres de 2023 alors que cette charge était plutôt de 569 090 \$ pour les trois premiers trimestres de 2022.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Trimestre clos le		Période de neuf mois, close le	
	30-avr-23	30-avr-22	30-avr-23	30-avr-22
	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	149 794	145 896	462 118	414 524
Rémunération à base d'actions	74 500	-	380 250	532 687
Honoraires professionnels	83 632	39 246	381 034	287 681
Impôts fonciers	28 578	27 214	87 320	83 807
Autres	771 311	287 294	1 489 567	728 304
	1 107 815	499 650	2 800 289	2 047 003

Pour le trimestre terminé le 30 avril 2023, les frais généraux d'administration se sont élevés à 1 107 815 \$ comparativement à 499 650 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2022. Pour la période de neuf mois close à la même date, les frais d'administration totalisent 2 800 289 \$ comparativement à 2 047 003 \$ pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse par rapport à la période correspondante de 2022, est principalement due à la hausse des autres frais, des honoraires professionnels, et des charges salariales, partiellement compensée par une baisse des charges relatives à la rémunération à base d'actions.

Les charges salariales encourues pour le troisième trimestre de l'exercice 2023 sont similaires à celles enregistrées au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Quant à la hausse des charges salariales constatée pour l'ensemble des trois premiers trimestres de 2023, elle s'explique principalement par l'embauche, en début d'exercice, de M. Pierre Montanaro au poste de président et chef de la direction de même qu'aux ajustements salariaux effectués au cours du deuxième trimestre de 2022.

La charge de rémunération à base d'actions de 74 500 \$ et de 380 250 \$ respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2023, est issue de charges comptabilisées à la suite de l'octroi d'options d'achat d'actions à des employés, consultants et membres du conseil d'administration. Pour les mêmes périodes correspondantes de 2022, ces charges totalisaient respectivement 0 \$ et 532 687 \$ et étaient également en lien avec l'octroi d'options d'achats d'actions à des consultants, membres de la direction et membres du conseil.

La hausse des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent, s'explique principalement par les frais reliés à la préparation des états financiers annuels de même que ceux reliés à la préparation de la notice annuelle et du prospectus simplifié préalable de base provisoire déposé le 10 mai 2023.



Les autres frais qui totalisent respectivement 771 311 \$, et 1 489 567 \$ pour le troisième trimestre et la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2023, sont attribuables aux frais d'opération du site d'extraction de Montmagny et d'Altius Healthcare, aux honoraires de gestion, de consultation, et autres charges reliées au conseil d'administration. L'achat de fournitures diverses de même que les frais reliés aux titres en bourse de la Société et les frais de voyages et déplacements font également partie de ces autres frais. Cette hausse par rapport aux mêmes périodes correspondantes de l'exercice précédent, est principalement reliée à des honoraires de consultation et des charges engendrées par le conseil d'administration, de même qu'à l'embauche, en novembre 2022, d'un chef des affaires commerciales pour Altius Healthcare, ainsi qu'à un ajustement au contrat du Directeur des opérations d'Altius Healthcare.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers se sont élevés à 48 562 \$ pour le trimestre terminé le 30 avril 2023, et à 208 150 \$ pour la période de neuf mois close à la même date, comparativement à 228 375 \$ et 397 031 \$ pour les mêmes périodes correspondantes de l'exercice 2022. Cette baisse des frais financiers, en comparaison avec ceux enregistrés pour les mêmes périodes de l'exercice précédent, est principalement attribuable à l'amortissement de l'escompte et des intérêts sur les débetures convertibles émises en juillet et août 2018, qui avaient été comptabilisés en 2022, alors que ces débetures ont été totalement remboursées ou converties depuis le 31 août 2022. Quant à la hausse des intérêts sur la dette à long terme portant intérêts à un taux variable, elle aurait été compensée par les revenus de placement générés par les certificats de dépôts, pour la période de neuf mois close le 30 avril 2023.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre terminé le								
	30 avril 2023	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 juillet 2022	30 avril 2022	31 janvier 2022	31 octobre 2021	31 juillet 2021	30 avril 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	406 100	452 767	410 353	612 122	729 139	523 504	440 423	334 695	255 109
(Perte nette)	(1 486 066)	(1 053 778)	(1 196 456)	(781 177)	(695 210)	(1 123 688)	(848 227)	(888 727)	(806 871)
(Perte) de base par action	(0,01)	(0,008)	(0,009)	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)
(Perte) diluée par action	(0,01)	(0,008)	(0,009)	(0,006)	(0,006)	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,009)

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 30 avril 2023, la Société disposait d'espèces et d'équivalents de trésorerie totalisant 5 128 337 \$ comparativement à 2 805 191 \$ en encaisse et 5 000 000 \$ en certificats de placements garantis au 31 juillet 2022. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à ses besoins de trésorerie Jusqu'à la fin du deuxième trimestre de son exercice financier de 2024.

L'actif total au 30 avril 2023 s'élève à 18 753 462 \$ comparativement à 21 586 071 \$ au 31 juillet 2022. La baisse des actifs est majoritairement attribuable à la diminution des liquidités de même qu'à la réduction des actifs corporels et incorporels à la suite des charges d'amortissement pour la période.



Le passif total au 30 avril 2023 s'élève 4 909 871 \$ comparativement à 5 313 542 \$ au 31 juillet 2022, une baisse principalement due au remboursement de la deuxième tranche de débentures émises le 31 août 2018, compensée partiellement par une hausse des dettes d'exploitation.

Activités de financement

Les principales liquidités générées par les activités de financement pour la période de neuf mois, close le 30 avril 2023, font suite à l'exercice des bons de souscriptions, en décembre 2022, pour un produit brut de 757 500 \$.

Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions à droit de vote subalternes et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale.

La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutiques et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

8. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 22 juin 2023, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 144 457 804 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions émises s'établissait à 10 725 000, dont 10 025 000 sont exerçables immédiatement à un prix variant de 0,12 \$ à 0,60 \$. La Société comptait également 45 570 160 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,19 \$ par action, à 0,95 \$ par action.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes.

Risque de change

Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2023, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du prêteur privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 30 avril 2023, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une



diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 26 250 \$ de la perte nette de la Société pour la période de neuf mois, terminée le 30 avril 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 30 avril 2023, la Société avait des dettes courantes de 4 831 727 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvés par le conseil d'administration.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

Notons d'ailleurs qu'Altius Healthcare prévoit lancer la distribution d'un produit additionnel d'ici la fin de l'année civile 2023, suivant la signature d'un contrat de distribution en octobre 2022.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

10. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATION

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient exercer une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produits et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

11. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société s'est engagée dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent restreintes, considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs de produits pharmaceutiques de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement, et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.